

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

De l'Hopital de Montreux
 En argent L20
 Froment 5 Quartieront mesure de Vevey
 Messel 5
 Moût 8 1/2 pots, p. l'obligation de faire la prière à la Chapelle de Brient tous les 15 jours.
 Quant au bois chaque enfant en porte une buche par jour pendant l'hiver.
 Je crois que ce qui est payé par l'Hopital dérive de son fief des Censés de Brient
 Il n'y en a point.
 Les pères de famille aide de de ci devant Souverain sont parvenus à faire une somme dont les revenus annuels valent L25
 De cette somme de Charité L8
 Il n'y en a point.
 Désigné à l'art. c.
 Le Jardin désigné plus haut
 Il n'y en a point.

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Anotation des differens objets qui composent la pension.

De l'Hopital de Montreux
 L20 En Argent froment 5 Quart.
 Messel 5
 Moût 8 1/2 pots
 L24 De la fondation des pères de famille
 L8 Caisse Communale
 L20 Provenant des Moïs que les enf. payent pour être reçus à l'école
 L7 Provenant des revenus annuels du Jardin.
 Total En argent L79: froment 5 Quart. messel 5 — moût 8 1/2 pots

(I)

103 / No. 52

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

A Corsier & Corsaux.
 Deux Villages à dix minutes de distance l'un de l'autre.
 Commune de Corsier, Commune de Corsaux.
 Paroisse de Corsier, Agence de Corsier, Agence de Corsaux.
 District de Vevey.
 Canton du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Deux Maisons, à un 1/4 d'heure de Corsaux, & un Douze à un 1/4 d'heure de Corsier.
 (Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)
 A la commune de Corsaux le nom des deux maisons sont les gonettes & le Parc; le Douze de Corsier, le nomme le pont = Saint Anthoine.
 Environ dix minutes de distance de Corsier à Corsaux.
 à Corsaux 38 Enfants; à Corsier, le Douze, Saint Anthoine = 120 Enfants.

le

D'1010

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

De Chardonnay à Vevay 1/2 lieue; de Vevay demi lieue

a. Leurs noms.

Désigné à l'article précédent

b. Leurs distances réciproques.

De Chardonnay à Vevay 1/2 lieue

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

La Religion Protestante, l'écriture & l'arithmétique

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On est tenu de faire école toute l'année, un à l'année, & un à l'autre, tous les jours de la semaine, sauf le mardi, Jour du Marché, & 13 jours de Vacances aux environs, & autant aux Vindanges;

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le Nouveau Testament, l'écriture d'Oratoire retouché, les Psalmes & l'antiquaire.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

Peu ou point de bon. Volonté des Pères & Mères.

9°. Durée de l'école chaque jour?

à Cordaux en hiver 2 heures, à l'été autant.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

L'école est divisée en 4 classes.

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

un Régent

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

L'Examen se faisait par le Ministre, & les conseils de Cordaux & l'abbaye, qui faisaient une nomination de trois candidats, qui étoient envoyés au Doyen de Lausanne, qui en choisissait un, & lui délivrait sa patente. De la commune de Chardonnay.

b. D'où est-il?

Jean Pierre François Linaud

c. Son nom

(3)

d. Son âge.

38 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Deux enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

18 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il est venu à cet état dès son bas âge.

h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles font-elles?

Point.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Voyez l'article 10°.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.

à Cordaux de 50 à 60 en hiver, & de 20 à 30 en été. à Cordaux de 70 à 80 en hiver, & de 20 à 30 en été. Les communes de Cordaux & de l'abbaye fréquentent l'école très rarement.

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Je n'en connais point.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

Point.

b. Quelle en est la valeur?

0. De la commune de Cordaux & de l'abbaye.

c. Source des revenus.

#

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Non.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien.

15°. Bâtiment de l'école.

C'est sur deux ou trois chambres dans la Chapelle de l'abbaye, à Cordaux, une chambre appartenant à la commune de l'abbaye. Les chambres sont en bon état, mais un peu froides l'hiver.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Répondre à l'article 15°.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il n'y a qu'une chambre pour l'école, dans la commune de Cordaux, pour le logement. 8, 8, 10. De la commune de Cordaux. 20.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

Les communes de Cordaux & de l'abbaye.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

104

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisse communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Il relève de la Commune de Fontenay 56.4
De la Commune de Corcel 56.
De l'hospitail de la paroisse de Montreux 23.
En argent 125 fr. Point de bled à l'école
16 pils de vin rouge de l'hospitail autout de
la Commune de Corcel; Point de bois sans celui que
les enfants apportent en charrette pour leur chauffage

Repondre à l'article 16:
Point;
Le lignon;
Le lignon;
Des Communes Corcel & Fontenay
Rien.
Le lignon
Rien.
Point;

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Jean Pierre Rindt

105
A. 53

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

1° Cheneax

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Le Village de 58 Maisons distant de deux heures en montant, du chef lieu de la Commune.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Il appartient à la Commune de Chatellard.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De la Paroisse de Montreux. Agence Chatellard

d. District

De Vesey.

e. Canton

De Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Trois hameaux appartiennent au ressort de l'école de Cheneax, savoir; Songier, Certit, & Suarennes.
La Circonférence du premier, contient 17 Maisons
celle du second 11 Maisons
Et celle du 3^{em} 9 Maisons
Ce que joint aux 58 de Cheneax fait 95 Maisons

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Il sont éloignés de quart d'heure de Cheneax

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Cheneax fournit actuellement 18 Enfants.
Songier 10. Certit 11. & Suarennes 10. En tout 39 Enfants.
Dans ce nombre je comprends une dizaine de petits, qui ne sont en âge de fréquenter l'école qu'en été.